



## « FORMATIONS 2015 - UL GRENOBLE »

### Niveau 1 Tronc Commun – 3 Sessions de 20 places

Du lundi au vendredi (5 jours)

9 au 13 MARS 2015

8 au 12 JUIN 2015

14 au 18 DECEMBRE 2015

### CoGiTiel – 1 Session de 10 places

2 jours

Jeudi 23 et vendredi 24 JUIN 2015

### Inaptitude et Maintien dans l'Emploi – 1 Session de 15 places

3 jours

Mardi 24 au jeudi 26 FEVRIER 2015

### Représentativité – 1 Session de 15 places

2 jours

Dates à définir



# Union Locale de Grenoble

Cher(e)s camarades,

Les prochaines **formations organisées par l'UL de Grenoble auront lieu en 2015**, à la Bourse du Travail de Grenoble, Tour CGT, aux dates énumérées précédemment.

Chacun est bien sûr convaincu de **l'importance de la formation syndicale** qui permet de transmettre aux adhérents de la CGT les connaissances et les expériences nécessaires pour mener l'activité syndicale dans et hors de l'entreprise.

**Chaque syndiqué a besoin et a droit à des connaissances** lui permettant de participer à l'élaboration et la mise en œuvre des orientations de son organisation.

**Pour cela, l'UL de Grenoble propose différentes formations destinées - en priorité - aux syndiqués dépendants de l'UL de Grenoble.**

## La formation Niveau 1 – Tronc commun :

- Le stagiaire acteur de sa formation,
- Le salariat,
- L'élaboration des revendications,
- La société,
- Le syndicalisme
- La CGT.

## La formation CoGiTiel :

- Apprentissage du logiciel de la CGT - le **CoGiTiel**,
- Gestion des adhérents, des cotisations,
- Reversement des cotisations auprès de **CoGÉTise**.

## La formation Inaptitude et Maintien dans l'emploi :

- Handicap et inaptitude : de quoi parlons-nous ?
- Le rôle des élus
- Approche juridique
- Les outils du maintien dans l'emploi

## La formation Représentativité :

- Représentativité syndicale
- Protocole d'accord préélectoral

**Pour que ces formations se déroulent dans les meilleures conditions,  
Nous vous demandons de respecter quelques règles :**

## **1 – Inscription des stagiaires**

Les inscriptions seront à transmettre – **IMPERATIVEMENT ET EXCLUSIVEMENT** - à l'**UL de Grenoble** à l'aide du bulletin d'inscription qui sera joint avec chaque annonce de stage et au plus tard un mois avant la date de début des stages.

Seules les inscriptions reçues sur ce formulaire (dûment rempli) seront prises en compte.

La **partie facturation** est à remplir avec précisions par le syndicat alors que la **partie relative au stagiaire** est à remplir par lui-même afin d'éviter les adresses erronées ou autres !!!

Dans un souci d'organisation et de gestion du stage, aucune inscription ne se fera par téléphone ou par personne interposée.

**Les demandes étant importantes pour la formation niveau 1**, et le nombre de stagiaires étant limité à **20**, **3 stagiaires maximums d'un même syndicat et/ou entreprise seront acceptés par session.**

En effet, au-delà, l'apport du stage peut se trouver amoindri. Si vous avez plusieurs inscrits pour la formation Niveau 1, essayez de fixer un ordre de priorité et de les répartir sur l'année. Si besoin, nous pourrions être amenés à refuser certaines inscriptions, d'où l'importance de les remettre au plus tôt.

Pour les stagiaires venant d'une entreprise extérieure au territoire de l'UL de Grenoble, il leur est demandé de se rapprocher dans un premier temps de leur UL et de leur profession si celles-ci organisent des formations niveau 1, Cogitiel ou autres.

Ils ne seront acceptés en formation à l'UL de Grenoble que s'il reste des places.

## **2 – Coût des formations à la charge du syndicat**

**Le coût des formations est fixé à :**

- Niveau 1 : 300 € / stagiaire.
- CoGiTiel : 50 € / stagiaire et 80 € pour 2 stagiaires d'un même syndicat.
- Inaptitude et maintien dans l'emploi : 5 € / repas / jour
- Représentativité : 15 € / repas / jour

Cela permet de couvrir les frais de repas, les supports pédagogiques, les défraiements de certains intervenants (déplacements, perte de salaire...) et de certains stagiaires (perte de salaire) ainsi que des frais divers.

**Si votre syndicat connaît des difficultés pour régler le coût du stage, il est impératif de prendre contact avec l'UL de Grenoble avant de finaliser l'inscription.**

Pour les stagiaires venant d'une entreprise extérieure au territoire de l'UL de Grenoble, toute prise en charge devra se discuter et se régler avec l'UL du syndicat et/ou avec son Union Syndicale si elle existe.



# Union Locale de Grenoble

Le règlement des formations se fait à réception des factures. A défaut l'inscription du stagiaire n'est pas validée.

**L'UL de Grenoble ne prendra en charge aucune participation financière si celle-ci n'a pas été arrêtée avant l'inscription.**

## **En cas de perte de salaire,**

L'UL de Grenoble doit obligatoirement en être informée au moment de l'inscription. Et il est demandé au syndicat de veiller à ce que **l'entreprise maintienne le salaire du stagiaire et à ce qu'elle refacture le montant du salaire (et des cotisations sociales) directement à l'UL de Grenoble.**

A défaut de respect de cette procédure, il n'y aura aucune prise en charge directe de la perte de salaire par l'UL.

## **3 – Disponibilité des stagiaires**

Pour le bon déroulement des formations et dans l'intérêt évident des stagiaires et de leur syndicat, les stagiaires s'engagent à être présents pendant toute la durée de formation et aux horaires fixés et variables selon les sessions.

## **4 – Détachement du stagiaire**

Le stagiaire doit déposer auprès de son employeur une demande de congé formation au moins un mois avant le début du stage (voir modèles ci-joints).

Il est bien évidemment conseillé au stagiaire de faire sa demande dès qu'il procède à son inscription auprès de l'UL !!!

**Fraternellement,**

**Françoise BREFORT**

**Responsable de la Formation à l'UL de Grenoble**